

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS12

présenté par
M. Breton

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi de MM. Alain CLAEYS et Jean LEONETTI créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie a été votée en 2016. Aussi, avant de légiférer à nouveau, il convient de mettre en œuvre puis d'évaluer cette loi.